

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/ 46 /F/2026-2027 POUR LA FOURNITURE DE 461 369 KILOGRAMMES DE FARINE DE MANIOC A LA DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES PENITENTIAIRES

Date de Publication : 12/08/2026

Date d'ouverture des offres : 01/09/2026

1. Objet

La Direction Générale des Affaires Pénitentiaires invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres pour la fourniture de 502 182 kilogrammes de farine de manioc à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires.

2. Financement

Le Marché sera financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2026-2027 (Autres fournitures et consommables).

3. Mode de passation du Marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics.

4. Conditions de participation

Le présent Marché est ouvert, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou consortium) et résidant sur le territoire de la République du Burundi et possédant les conditions requises à l'exécution de ce Marché et qui ne sont pas frappées par les règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5. Spécifications techniques du produit à fournir

La farine de manioc ne doit pas avoir des substances étrangères et ne doit pas contenir d'insectes. Il doit être exempt de toute odeur et/ou saveur suspectes ou inhabituelles ainsi que de tout insecte ou autre micro-organisme vivant.

La farine de manioc à fournir doit être apte à la consommation humaine, saine et de qualité marchande : elle doit être conservable pendant au moins une période de trois (3) mois.

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heures locales à l'adresse ci-après : « Service Comptabilité et

Approvisionnements de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, sis ROHERO I, Avenue de la JRR, Immeuble le Savonnier, 2^{ème} Etage, Bureau n° 82, Téléphone n° : 21 22 12 22 ou 22 27 93 01 ».

Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme de **cinquante mille francs burundais (50 000 BIF)** non remboursables dont **vingt-cinq mille francs burundais (25 000 BIF)** à verser sur le Sous-Compte de Transit des Recettes Non Fiscales n°CC10003 ouvert à la BRB et **vingt-cinq mille francs burundais (25 000 BIF)** à verser sur le compte production ouvert à la BRB au nom de « DGAP » sous le n°CC10248 / 01102532387.

7. Délai d'exécution

L'ensemble des fournitures est à livrer dans un délai maximum de deux cent quarante (240) jours et en quatre tranches de soixante (60) jours chacune.

8. Qualification des candidats

La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du Marché.

9. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les Données Particulières de l'Appel d'Offres, afin de déterminer l'offre conforme la mieux-disante non sous-estimée ni surestimée, conformément aux articles 193 et 194 du Code des Marchés Publics.

10. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermé parviendront à la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires, au plus tard le **01/09/2026** à 10 heures (heures locales). Elles porteront obligatoirement la mention : **Offre pour la fourniture de 461 369 kilogrammes de farine de manioc conformément au Marché N° DNCMP/ 46 /F/2026-2027, à n'ouvrir qu'en séance publique du 01/09/2026 à 10 heures 30 minutes.**

Les offres seront ouvertes le **01/09/2026** à 10 heures 30 minutes en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

11. Délais de validité des offres.

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendaires, à compter de la date limite de dépôt des offres.

12. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de :

Allotissement	Quantité en kilogrammes	Montant de la garantie de soumission en BIF
Lot 1	169 669	10 180 000
Lot 2	82 900	4 974 000
Lot 3	110 100	6 606 000
Lot 4	98 700	5 922 000

N.B : La garantie de soumission devra être présentée par lot sous peine de rejet de l'offre.

13. Allotissement

Le présent Marché est constitué de 4 lots de 461 369 kilogrammes de farine de manioc de bonne qualité.

N° de Lot	Quantité en kilogrammes	Prison/CRMCL bénéficiaire	Quantité en kilogrammes par prison/CRMCL
1	169 669	Bubanza	16 000
		Mpimba	153 669
2	82 900	Rumonge (prison)	54 100
		Bururi	9 600
		Rutana	15 500
		Rumonge (CRMCL)	3 700
3	110 100	Gitega	51 100
		Muramvya	31 500
		Ruyigi (prison)	25 700
		Ruyigi (CRMCL)	1 800
4	98 700	Ngozi hommes	68 600
		Ngozi femmes	8 700
		Muyinga	21 400
TOTAL	461 369		461 369

N.B : Le Soumissionnaire a le droit de soumettre son offre pour tous les lots à condition que chaque lot soit complet. Cependant, aucun Soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence de soumission sur les deux autres lots.

Fait à Bujumbura, le 11.1.8. /2026

LE DIRECTEUR GENERAL DES
AFFAIRES PENITENTIAIRES

Pierre Claver MIBURO

